

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du lundi 9 novembre 2015 au Mesnil-Saint-Denis

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- M. CHIVOT Auffargis
- M. De WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FISCHER Conseil régional Ile-de-France
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay la Ville
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines

Ainsi que :

Mme LAUNAY (Conseil Départemental de l'Essonne), Mme LASRY-BELIN (CC Rambouillet Territoires), Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc), Romain BENTEGEAT (Conseil Régional IDF).
PNR : Mmes LE LAGADEC, DOUBRE, FRANCOLIN, HOUGUET, LE VOT, MANOUVRIER, MONTET et ZERFA et de MM HARDY, MARY, STEPHAN et VAN BUSSEL.

Absents excusés :

- M. BARBOTIN CC Rambouillet Territoires
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Pouvoirs :

Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 21 septembre 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Validation de tarif pour la Boutique du Parc

Le nouveau tarif de 4.80 € pour la confiture de la ferme de Fanon est adopté à l'unanimité.

3. Opération de valorisation bouchère du cheptel de bovins écossais du PNR - Fixation des prix de vente

La gestion du troupeau de vaches écossaises du Parc doit être suivie au plus juste afin d'éviter un pâturage trop intensif et maintenir un effectif d'animaux compatible avec la préservation de l'intégrité des sols et la conservation des espèces sauvages patrimoniales. L'abattage de 2 bêtes est nécessaire. Il convient de fixer le prix de vente de la viande en tenant compte des prix pratiqués pour le transport, le contrôle, l'abattage, le façonnage, la mise sous vide des pièces, l'étiquetage et la livraison réfrigérée des produits ainsi que de la cotation au cours du marché en gros de la viande bovine.

Les tarifs ci-après sont adoptés à l'unanimité :

- Vente à restaurateurs et traiteurs de carcasses entières en sortie d'abattoir : 5,15€/HT/kg/carcasse bœuf ;
- Vente à restaurateurs et traiteurs de carcasses entières livrées : 5,45 €/HT/kg/carcasse bœuf;
- Vente de viande prédécoupée, mélangée et conditionnée sous vide, livrée en caquettes de 8 à 12kg : 11 €/kg/TTC.

4. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes.

Après avoir entendu le compte rendu de chacun des présidents de commissions restreintes concernées et après examen des aides instruites, les membres du bureau adoptent, à l'unanimité, les aides suivantes :

❖ Pour la **Commission restreinte « Développement économique »** qui s'est réunie le 9 octobre 2015 sous la présidence de M. Georges PASSET :

- **Modernisation du café restaurant « Café village » à Auffargis - Mme Maria ALVES pour des travaux de rénovation de la cuisine et de mises aux normes estimés à 26 713 €HT-Subvention accordée : 8 013.9 € (4 835,05 € provenant du fonds PNR p753 Yvelines e t3 178, 85 € provenant du FISAC)**
- **Association des Artisans d'Art de la Vallée de Chevreuse) - AAArt -Demande de subvention pour l'organisation du salon des métiers d'art de Gambais : 7 320 €-Subvention accordée : 1700€ 1 303.39 € provenant du fonds PNR p718 et 396.61 € provenant du FISAC)**

❖ Pour la **Commission restreinte « Architecture, Urbanisme, Paysage »** qui s'est réunie le 27 octobre 2015 sous la présidence de M. Gérard CHIVOT :

❖

- Aide 2015/032/05-05 : Extinction nocturne de l'éclairage public. Subvention pour l'installation d'horloges astronomiques et la rénovation de 17 points lumineux, commune des Mesnuls - Participation du Parc : 6 583,50 €.

Le président du Parc prend acte de la progression très rapide de cette politique de maîtrise de l'éclairage nocturne dans les communes et s'en félicite. Il souhaite que le rapport d'activité fasse apparaître le bilan consolidé sur plusieurs années des Conseils en énergie partagée et du programme d'extinction/rénovation de l'éclairage nocturne des communes.

- Aide 2015/033/05-05 : Extinction nocturne de l'éclairage public à Auffargis. Subvention pour l'installation d'horloges astronomiques. Participation du Parc : 3 059,00 €
- Aide 2015/034/05-05 : Rénovation de 23 lanternes à boule dans le parc des sports à Chevreuse. Participation du Parc : 8 000,00 €
- Aide 2015/035/06-03 : Travaux de création d'un verger communal. Commune de Méré. Participation

du Parc : 1 620,00 €

A noter que les habitants participeront à la collecte des fruits.

Une subvention pour une mare a été retirée de l'ordre du jour dans l'attente de précisions complémentaires.

❖ **Commission restreinte « Environnement et biodiversité »** qui s'est réunie le 04 novembre 2015 sous la présidence de Monsieur Bernard GUEGUEN :

Aide 2015/016/06-10 : Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires pour les communes d'Hermeray et de Raizeux. Aide versée au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Forêt de Rambouillet qui gère le groupement de commandes pour l'acquisition de matériel alternatif à l'utilisation de produits phytosanitaire. Les matériels seront propriétés des communes. Participation totale du Parc pour les 2 communes concernées : **10 000.00 €**.

- Aide 2015/017/06-03 : Renforcement de la trame verte, plantation d'une haie champêtre au haras des Erables : Gérante du Haras Mme Labati, sur la commune de Vieille-Eglise en Yvelines. Participation du Parc : **2 000.00 €**.

- Aide 2015/019/06-03 : Plantation d'une haie champêtre et d'arbres fruitiers à la ferme de la Réverderie : M.et Mme. Leonoff, Ecurie Al Andalus (Sonchamp). Participation du Parc : **800.00 €**.

- Aide 2015/020/06-03 : Projet d'animation sur la protection des abeilles présenté par le CHEP du Tremblay-sur-Mauldre. Les animations se dérouleront sur la commune de Jouars-Pontchartrain. Participation du Parc : **270.00 €**. Il est prévu une exposition, un reportage filmé sur la pollinisation des abeilles

5 Programme d'actions 2015 avec le COSTIC

L'annexe 2015 du partenariat COSTIC/PNR fixe précisément les contenus de ce partenariat pour l'année en cours. Elle prévoit notamment les conditions de financement d'audits énergétiques dans le cadre de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de communes et intercommunalités (aide 5.3), des interventions techniques devant des auditoires divers et un suivi instrumenté d'un équipement communal /intercommunal ou d'un bailleur social :

- **ETUDE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE** pour 10 unités d'audits. Le Parc s'engage à prendre en charge 70% du montant, soit 1 260,00 € T.T.C. par unité d'étude et un total maximum de 12 260 euros T.T.C. Le reste est à la charge des communes/intercommunalités qui versent leur participation directement auprès du COSTIC.
- Le président exprime sa surprise devant la faiblesse du nombre de demandes d'audits émanant des communes. Il importe de faire connaître le dispositif proposé par le Parc qui peut être très utile avant de se lancer dans une rénovation énergétique d'un bâtiment municipal. La consigne sera donné à l'équipe de davantage communiquer en direction des élus et des équipes techniques municipales.
- **REUNIONS TECHNIQUES** : participation à deux réunions techniques d'un coût unitaire de 750,00 euros H.T., soit un coût global de 1 500,00 euros H.T.
- **GROUPE DE TRAVAIL BOIS-ENERGIE ET PARTICIPATION AUX AXES DE REFLEXION DU PARC SUR LES ENERGIES RENOUVELABLES** (présentation par un stagiaire INSA des potentialités de la filière bois-granulés sur le territoire du Parc, et participation du COSTIC au groupe de travail Leader).

Le Président précise qu'en matière de bois-énergie, il faut différencier l'analyse selon que l'on évoque le bois plaquettes et le bois granulés. La demande en bois granulés excède l'offre disponible en Ile-de-France, il n'y a pas d'unité de fabrication de pellets.

La filière bois-plaquette se structure très progressivement emmenée par COFOR-Ouest, coopérative des exploitants forestiers, mais il manque en revanche des projets de chaudières de moyenne envergure qui pourraient naître d'initiatives communales ou intercommunales.

- **TELESUIVI** : prestations de télé-suivi à des interlocuteurs potentiellement intéressés (bailleurs sociaux, communes, etc.) que le Parc aura mis en relation. Le Parc informe les communes, intercommunalités, les bailleurs de son territoire de cette possibilité et propose une expérimentation pendant une durée d'un an subventionnée à hauteur de 70% pour les communes, 50% pour les intercommunalités et les bailleurs sociaux qui auront été retenus. L'engagement du Parc sur un an ne pourra excéder pour l'année 15 000 € HT. L'expérimentation sera proposée au plus à 3 collectivités ou organismes. A noter que ce suivi instrumenté sera mis en place au Petit Moulin de Cernay et une présentation pédagogique de ce suivi sera proposé au rdc bas de l'équipement.

L'article 8 de la convention prévoit un montant total maximum : 27 000.00 HT soit 32 400 € TTC.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 Programme d'actions 2015 avec l'agence locale de l'énergie et du climat de Saint-Quentin en Yvelines (ALECSQY)

Le PNR HVC et l'ALEC SQY ont signé une convention cadre de partenariat pour la période 2014-2016. La présente convention a pour but de préciser les modalités de partenariat technique et financier entre l'ALEC SQY et le PNR HVC.

Programme d'actions 2015 et principaux engagements de l'ALECSQY :

- assurer des permanences « Espace Info Energie » (EIE) sur le territoire du PNR HVC. L'ALEC s'engage, à mettre en prêt une caméra thermique pour les habitants du PNR dans l'une de ses permanences EIE, et à interpréter les clichés pour l'emprunteur lors d'un rendez-vous EIE.

- animations de l'EIE sur son territoire du sud Yvelines :

- organisation de conférences-débat, de visites de logements exemplaires, de balades thermiques et animations des stands EIE dans le cadre d'évènements organisés par les collectivités.

- organisation du concours « Maison Econome » et le défi « Familles à Energie Positive » ; en partenariat avec le PNR HVC,

- organisation d'un évènement pour le « Jour de la nuit ».

- participation à l'organisation des *éco-défis*, *éco-trophées* et de l'appel à projet *Utopies réalistes*, et à la mise en œuvre d'*Habiter Mieux*

Les élus du bureau suggèrent l'organisation de balades nocturnes qui peuvent être pleines d'enseignements. Mme DARMON explique que la CAPS et l'ATEP (Agence Territoriale de l'Energie) se mobilisent pour proposer, en collaboration avec les mairies, des balades nocturnes à la découverte des déperditions thermiques (parcours dans les rues d'un quartier avec un conseiller énergie équipé d'une caméra thermique afin de visualiser les sources de déperdition de chaleur des bâtiments). A noter que de telles promenades ont également été organisées par l'ALEC.

Monsieur POUPART explique que l'utilisation de la caméra thermique pour sa salle communale a révélé des malfaçons (plaques d'isolant inexistantes) à certains endroits et a suscité l'intérêt et des questions des habitants. Pourquoi ne pas poursuivre cette expérience par la mobilisation de correspondants communaux ?

- contribuer à la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire du PNR HVC en animant des sessions d'information à destination des référents « Habiter Mieux » des communes. Le bureau du Parc constate que les résultats d'habiter mieux sont décevants, les particuliers se décident modérément à rénover leur logement. Une réflexion est probablement à mener selon Madame AUBERT afin d'inciter de futurs acquéreurs à mener une réflexion sur leurs consommations énergétiques au moment de l'acquisition d'une maison. Un repérage peut être mené par les correspondants communaux lors des enregistrements de DIA. Mme Aubert propose d'utiliser le registre DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) des communes pour relayer l'information auprès des nouveaux propriétaires sur les déperditions thermiques du bien (calcul du coût des travaux à réaliser, durée d'amortissement et économies réalisées), même si souvent le frein tient aux capacités de financement limitées de ménages jeunes, fort endettés au moment de l'acquisition.

- accompagner les communes du PNR qui le souhaitent par le dispositif de Conseil en Energie Partagé. Animation du réseau CEP et ateliers techniques (éclairage public, gestion technique des bâtiments etc.), formation des référents logements.

Monsieur VANDEWALLE souligne le succès des Conseils en Energie Partagé qui mettent en place les outils de diagnostic et de suivi. Il faut essayer d'identifier les freins au passage de la phase « analyse » à la phase réalisation de travaux et modernisation des installations. Une utilisation de la caméra thermique qui restitue des images très parlantes sur les déperditions de chaleur peut être très utile. Il faut également relayer au maximum l'information sur le terrain communal car les aides financières existent mais sont très peu utilisées. Le Parc peut avoir ici un rôle de moteur mais pas sans les communes.

Le PNR HVC s'engage à verser à l'ALEC SQY une subvention de 16 625 euros incluant 100 euros de cotisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 Signature de la charte régionale pour la construction publique en bois exemplaire 2015/2020

La « Charte bois construction publique exemplaire » s'adresse à l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics et bailleurs sociaux.

Elle a pour objectifs :

- d'inciter ces derniers à s'engager dans l'acte de construire avec du bois afin d'augmenter la part de ce matériau renouvelable dans les constructions publiques,
- de promouvoir l'utilisation des produits bois et dynamiser la filière bois construction française s'appuyant notamment sur de nombreuses entreprises susceptibles d'opérer en Île-de-France

Cette charte est une **initiative et un travail multipartenarial** regroupant notamment : l'État, le Conseil régional, l'Interprofession de la filière forêt bois d'Île-de-France « Francilbois », les Conseils départementaux d'Île-de-France, les Directions départementales des territoires d'Île-de-France, l'ADEME, l'ARENE Île-de-France, le CNDB, FCBA, ...

La directrice du Parc représentait le Président lors de la signature des partenaires le 7 octobre dernier en présence de Mme RUFFET, Vice-présidente de la Région en charge de l'environnement et de M. CARENCO, Préfet de la Région Ile-de-France.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Un des objectifs de cette charte vise la limitation des exportations de bois et l'augmentation de la valorisation de la matière première en France.

Questions diverses

Mme GIOBELLINA, Présidente de l'UAP regrette que le Département des Yvelines et celui des Hauts de Seine renoncent aux versements de leur subvention à BRUITPARIF. Elle annonce un rendez-vous pour une manifestation le 10 novembre à 18h00 contre les nuisances aériennes en Ile de France devant le ministère de l'environnement (Boulevard St Germain).

L'ordre du jour terminé, la séance est levée à 18H55.